



SOUTENIR LA RECHERCHE

Fondation de l'AP-HP pour la Recherche



La Fondation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour la recherche a été créée en 2015.

Cette fondation hospitalière, la 1^{ère} en France, a pour vocation :

- d'encourager les thématiques de recherche émergentes pour les soins de demain (microbiote, thérapie cellulaire...),
- de soutenir la recherche en soins au plus près des patients et de leur quotidien,
- de contribuer au développement de la médecine numérique personnalisée.

Via son programme de recherche, arrêté par un conseil scientifique, la fondation soutient les équipes de recherche qui travaillent quotidiennement auprès des patients et des familles.

Je fais un don,

je soutiens

la recherche de nouvelles

thérapies pour les patients

Aider la recherche au bénéfice des patients, c'est aider les 39 hôpitaux publics de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris :

- ▶ 1^{er} centre hospitalo-universitaire de recherche biomédicale d'Europe,
- ▶ 1^{er} promoteur d'essais cliniques en France,
- ▶ 8 millions de malades chaque année,
- ▶ la moitié des centres de référence de France pour les maladies rares,
- ▶ plus de 40 000 patients inclus dans des projets de recherche,
- ▶ près de 23 000 chercheurs, à l'origine de plus de 9 000 publications,
- ▶ 1^{ère} greffe rénale avec donneur non apparenté en 1960,
- ▶ naissance du 1^{er} bébé éprouvette en 1982,
- ▶ a contribué à la découverte du SIDA entre 1983 et 1985,
- ▶ 1^{ère} triple transplantation cœur, poumon et foie en 1990,
- ▶ 1^{ère} greffe totale de la face et des paupières en 2010,
- ▶ 1^{er} cœur artificiel implanté en 2013,
- ▶ 1^{ère} thérapie cellulaire dans l'infarctus du myocarde en 2015.

Je soutiens les équipes de recherche des hôpitaux parisiens

Je fais un don ponctuel ou régulier
en ligne sur la plateforme sécurisée :

<https://soutenir.fondationaphp.fr/>

15 €

50 €

20 €

100 €

30 €

Autre montant€

Je fais un don par chèque bancaire
à l'ordre de :

« Fondation de l'AP-HP pour la
recherche »

3 avenue Victoria
75004 Paris

Un reçu fiscal vous sera adressé pour chaque don

Vous pouvez déduire de vos impôts jusqu'à 66 % du montant du don versé, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Pour les entreprises, vous pouvez déduire de vos impôts jusqu'à 60 % du montant du don versé, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Si vous êtes assujetti à l'ISF, il vous est possible de déduire 75 % du montant de votre don (réduction plafonnée à 50 000 € par an).

Mes coordonnées

Nom

.....

Prénom

.....

Adresse

.....

.....

.....

Code postal

.....

Ville

.....

Téléphone

.....

Courriel

.....

J'accepte de recevoir de l'information de l'AP-HP ou de sa fondation



**Pour soutenir la recherche médicale
et paramédicale, la Fondation de
l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
pour la Recherche vous accompagne :**

www.aphp.fr/fondation-pour-la-recherche

Contact

01 40 27 38 66

contact.fondation-aphp@aphp.fr